La polygamie chez les premiers chrétiens

Que de fois, m'appuyant sur l'épître de Paul à Timothée, n'ai-je pas, controversant avec des contradicteurs dogmatiques, maintenu que les premiers chrétiens, à la base, pratiquaient la polygamie. Et chaque fois mes contradicteurs, entêtés, se refusaient à tenir compte de textes qu'ils tiennent cependant pour «reçus». Je suis tombé récemment sur un ouvrage de Victor Schœlcher, protestant de vieille souche, qui fit tant pour l'affranchissement des noirs des colonies françaises et dut payer de l'exil sa résistance à l'homme du deux-décembre. Ce m'est un plaisir d'extraire de cet ouvrage[1] *Le Vrai Saint Paul*, p. 218 (Librairie centrale des publications populaires, 45 rue des Saints Pères, Paris, 1879) – Le Vrai Saint-Paul – la page suivante:

«...Quoiqu'il (Saint-Paul) ne tolère le mariage que par préférence à la fornication, il autorise la polygamie: «Il faut que l'Évêque et le Diacre soient maris d'*une seule femme* (I. Tim., III, 2 et 12; Tit. 1, 6 et 7). D'après les commentateurs chrétiens, toujours habiles à fausser les textes compromettants, celui-ci interdirait l'épiscopat aux prêtres qui auraient épousé successivement deux ou plusieurs femmes. Quelques-uns cependant ont été plus sincères. Saint-Jérôme, entre autres, y reconnaît bien l'exclusion de ceux qui ont actuellement plus d'une femme. (Dom Calmet, *Là même*). Pour qui voudra le lire honnêtement, l'ordre de Paul n'aura jamais d'autre sens: «Ce commandement même, dit Milton, est une preuve suffisante que la polygamie n'était point interdite au reste des fidèles, et était commune à cette époque dans l'Église». (*A Treatise on christian doctrine*, ch. X). En effet, dès que les Évêques et les Diacres doivent être choisis parmi ceux qui n'ont qu'une *seule* femme, il est permis, cela est clair, à tous les autres «fidèles» d'en avoir plusieurs. L'Apôtre des Gentils n'y trouvait point a redire seulement il pensait, sans doute, que les monogames répondaient mieux à ce qu'on doit attendre des principaux prêtres d'une secte où la

virginité passait pour une vertus...»

E. A.